

COLOMIERS VILLE-NEUVE : UNE RÉALISATION MUNICIPALE SUR LE MODÈLE DES NEW TOWNS ANGLAISES

[Pierre Weidknet](#)

Société française d'histoire urbaine | « [Histoire urbaine](#) »

2006/3 n° 17 | pages 109 à 128

ISSN 1628-0482

ISBN 2914350171

DOI 10.3917/rhu.017.0109

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-histoire-urbaine-2006-3-page-109.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Société française d'histoire urbaine.

© Société française d'histoire urbaine. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Colomiers ville-neuve : une réalisation municipale sur le modèle des *new towns* anglaises

Le territoire de Colomiers, commune de la première couronne à l'ouest de Toulouse comptant 28 500 habitants au recensement de 1999, est pour l'essentiel structuré par le projet de ville nouvelle réalisé à partir du début des années 1960, et qui lui confère des caractéristiques très originales, sinon uniques, dans la production de son époque. Le jeu des acteurs, la démarche du concepteur, les ambiguïtés du modèle et des influences illustrent parfaitement la complexité d'une période présentée souvent de façon trop simple ; cette complexité est celle d'une société humaine et donc celle de la ville. On peut émettre l'hypothèse que la réalisation de ce projet original a été rendue possible par la conjonction de l'influence d'un notable capable de lever les obstacles et de la discrétion d'une opération largement ignorée au-delà du niveau local.

Car cette initiative et sa réalisation sont largement locales. Depuis la décision initiale du maire Eugène Montel en 1957 jusqu'à l'achèvement actuel du quartier-centre par son successeur Alex Raymond, ce projet a été porté par une très forte volonté politique municipale qui a permis de mener à bien un pari ambitieux face aux réticences et à la défiance de l'État central, mais aussi face à l'hostilité de la plupart des municipalités de l'agglomération, en particulier celle de Toulouse. Le choix des concepteurs, comme l'élaboration et la réalisation du projet, sont ainsi menés localement, grâce à des relations nationales personnelles du maire ou de l'architecte en chef René Viguié.

Autre originalité, Colomiers est conçu en référence explicite aux *New Towns* anglaises de l'immédiat après guerre : le parti, le rôle et l'organisation des infrastructures, la part essentielle d'habitat individuel, le phasage

des travaux, mais aussi l'architecture de l'habitat et le choix de la brique sont largement empruntés à ces opérations britanniques et en particulier à celle réalisée à Harlow.

Le choix et le profil de l'architecte en chef de la ville nouvelle, René Viguier, sont également très originaux : alors que d'ordinaire, depuis 1943¹, le concepteur est imposé par l'administration centrale du ministère en charge de l'urbanisme², il est ici choisi par le maire. De plus René Viguier, autodidacte local, remplace à Colomiers un architecte diplômé et en place. La vision humaniste et pragmatique de René Viguier s'enrichit par un profond travail de réflexion sur l'évolution des modes de vie, par une ouverture aux savoirs et expériences extérieurs, selon une méthode de conception largement inspirée de l'enseignement de l'architecte urbaniste Robert Auzelle dont il suit alors les cours.

L'agglomération toulousaine se caractérise, dès les années 50, mais encore aujourd'hui, par l'extrême faiblesse des politiques d'agglomération³. En 1962 déjà, le géographe Jean Coppolani « constate que quatre définitions au moins de l'agglomération sont utilisées »⁴ : l'agglomération INSEE (Toulouse + Blagnac), la ZPIU (« zone de peuplement industriel et urbain », 21 communes), l'« Agglomération industrielle de Toulouse » (28 communes : les 21 - 1 + 8), enfin le Groupement d'Urbanisme de Toulouse (limité officiellement à 27 communes mais pour lequel 80 sont étudiées). Jean Coppolani attribue d'abord cette situation à la très vaste superficie de la commune centre (11 820 ha) qui « lui a longtemps laissé ignorer les problèmes des autres grandes villes de France, l'existence d'une agglomération de fait largement étendue au-delà de leurs limites administratives ». À Toulouse, selon lui, la notion de Groupement d'Urbanisme définie par le Code de l'Urbanisme comme « un ensemble de communes ou de parties de communes que

1. La loi du 25 juin 1943 transfère à l'État la responsabilité des plans d'urbanisme ; validée à la Libération elle sert de cadre à la Reconstruction de l'après-guerre.

2. Le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU) est créé en 1944. Son périmètre de compétence et son appellation ont régulièrement évolué depuis.

3. Toulouse, à la fin des années 60, est l'une des seules grandes agglomérations françaises dépourvue de toute structure intercommunale : sa très importante superficie lui permet de se développer sans négocier avec ses voisins. Jusqu'au début des années 70 les communes périphériques sont encore rurales, attachées à leur indépendance, et craignent la domination de la ville-centre. Les élus locaux, souvent radicaux-socialistes, critiquent abondamment une intercommunalité présentée comme outil de domination de l'État central. Tandis qu'en périphérie sud-est le SICOVAL faisait figure de pionnier dès 1975, il faut attendre 1991 pour que Toulouse, Blagnac et Colomiers, dans l'obligation de s'entendre pour accueillir le siège d'Air Inter, passent un premier accord, d'où naîtra en 1997 un District aux compétences minimales. La Loi Chevènement et les contraintes liées à l'accueil du hall d'assemblage de l'Airbus A380 entraînent la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse en 2001.

4. Essai de délimitation du Grand Toulouse, document interne DDE, Archives personnelles René Viguier ; repris par René Viguier pour justifier le choix d'une ville nouvelle satellite.

réunissent les intérêts communs a d'abord été prise dans le sens restrictif de problèmes communs d'équipement : après avoir retenu en 1946 un Groupement de 41 communes (...), on était revenu en 1956 aux 26 communes liées à Toulouse par des services communs : zones industrielles, aérodromes, gare de triage... »⁵. Si le contexte économique des années 60-70 dans l'agglomération toulousaine créera les conditions nécessaires à la réalisation de cet ambitieux projet, cela n'était pas évident en 1957 :

« En 1958, la conjoncture économique et urbanistique régionale se définissait par une crise de l'emploi dans une région essentiellement tournée vers l'agriculture et par une inadéquation du parc de logements qui ne pouvait suffire aux nouveaux arrivants. Au même moment, l'orientation économique de la ville vers une industrialisation de haute technicité, la décentralisation d'activités de pointe et la coïncidence des nouveaux choix municipaux locaux avec ceux de l'État, plaçaient en 1963 Toulouse au rang des métropoles d'équilibre. Colomiers enregistra aussitôt les retombées de la croissance toulousaine : l'installation des usines aéronautiques de la Sud-Aviation et de Bréguet à la limite de son territoire communal fut un élément décisif du lancement de l'opération Colomiers ville neuve. La réponse s'est donc faite par une ouverture radicale à l'urbanisation. »⁶

« *Ville-nouvelle* », « *ville-neuve* »,
« *grand ensemble* » ou « *ville-satellite* » ?

Cet exemple atypique pose d'abord un problème de définition, puisque si l'opération est réalisée dans le cadre d'un Plan d'Urbanisme Directeur, toutes les appellations ont été, simultanément, appliquées à Colomiers. En 1955⁷, le Conseil municipal de Colomiers adopte les principes du Plan d'Urbanisme que lui propose l'architecte Joachim Génard alors en charge de l'étude. L'option fondamentale est de créer une « ville-satellite au-delà d'une ceinture non bâtie l'isolant de la ville centre », conformément à l'idée alors dominante de structurer l'agglomération Toulousaine par des villes satellites. En 1959, René Viguière justifie ses choix en affirmant qu'il est probable que les communes de la périphérie formeront autant de satellites dont la cité toulousaine constitue le noyau⁸. Cette notion est reprise encore en 1967, quand

5. Jean Coppolani, *Toulouse au xx^e siècle*, Éditions Privat, Toulouse, 1963.

6. Geneviève Dompnier, « Toulouse le Mirail et Colomiers ville neuve vingt ans après (1960-1982) », *Revue géographique des Pyrénées et du sud-ouest*, n° 51, fasc. 1, Toulouse, 1983.

7. Conseil municipal de Colomiers, séance du 9 août 1955.

8. Rapport de présentation de 1959. Archives personnelles René Viguière (copie dans les archives personnelles de l'auteur).

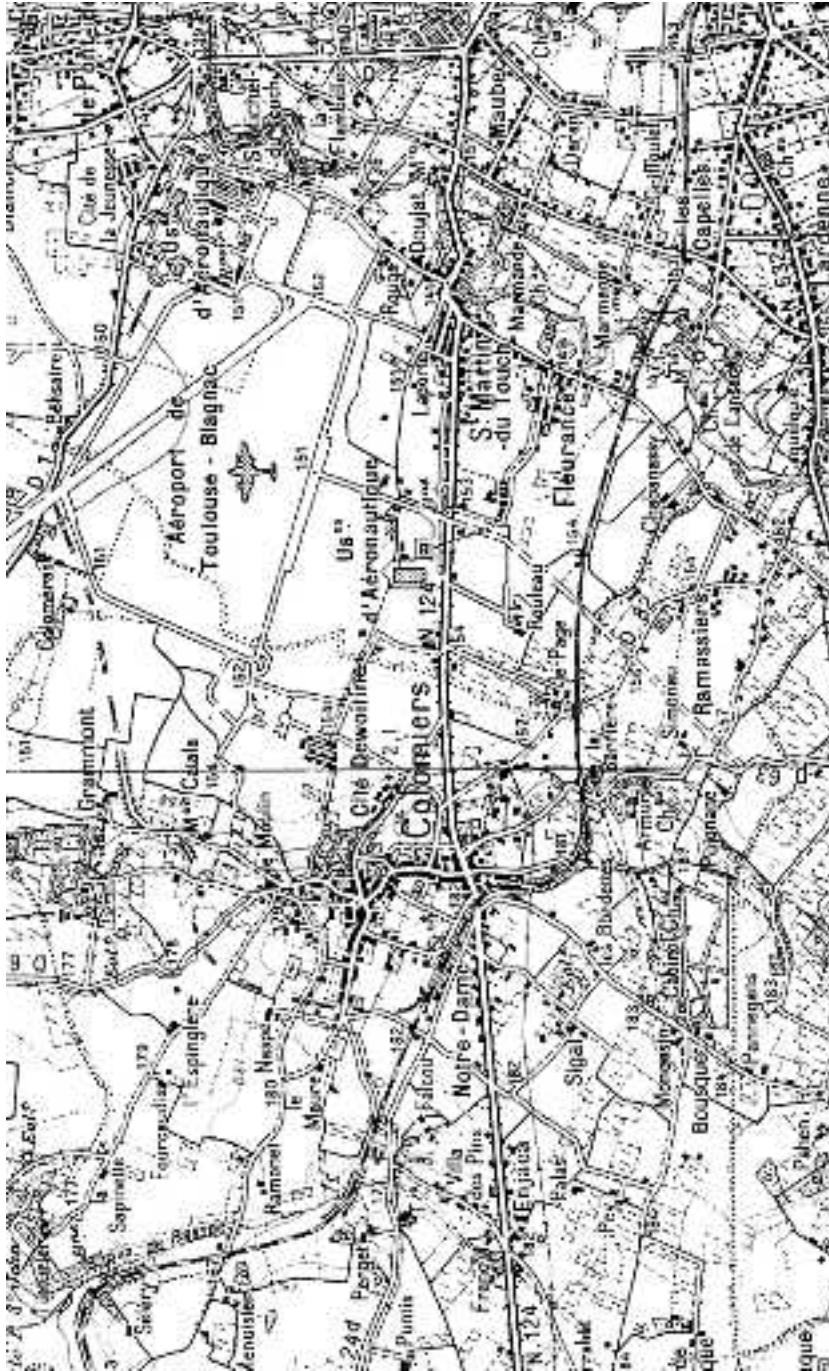


Figure 1 : Carte IGN 1/5000 000, 1948.

le journal *Toulouse informations* titre sur « Colomiers Ville Nouvelle⁹, premier satellite de Toulouse »¹⁰. Si, dès 1958, Alex Raymond, alors 1^{er} adjoint au maire de Colomiers, affirme que « le Plan d'Urbanisme tendra à faire de Colomiers une véritable Ville Neuve »¹¹, cette appellation traduit surtout une fascination pour la modernité, et c'est en 1960 qu'apparaît officiellement l'appellation « Colomiers Ville Neuve » pour qualifier « une expérience rarement vue en France »¹². Dès 1959, l'architecte concepteur de Colomiers, René Viguier, affirme que, face à l'essor des villes au xx^e siècle, « l'idée de Ville Nouvelle surgit... villes nouvelles qui doivent être, avec toutes leurs fonctions, non pas des dortoirs ou des lieux de solitude, mais au contraire un moyen de culture, une grande école dont tous les organes rempliront un rôle de formation sociale et humaine. L'idée est lancée, ville nouvelle ou plutôt ville neuve puisqu'un premier établissement existe »¹³. L'appellation de *Grand ensemble*, enfin, est utilisée dès 1963¹⁴ par le maire, puis, en 1965, cette ville nouvelle, non labellisée comme telle par l'État central, sera soutenue par le Fonds de Développement Economique et Social (FDES) sous l'appellation de « Grand Ensemble de Colomiers Ville Neuve », au moment même où émerge la politique des villes nouvelles.

Cette imprécision terminologique n'est pas un cas isolé : en fait, nulle trace n'existe ici d'opposition ni de distinction forte entre ces différents types de projets, et il semble surtout que les acteurs locaux de l'époque n'ont pas été très préoccupés par cette question. Le programme mis au concours en novembre 1960 pour la ZUP du Mirail précise par exemple que cette « Cité Satellite », comme on l'avait d'abord dénommée, « ne doit être en aucune façon une ville dortoir, ni davantage une cité autonome coupée de toutes relations avec la ville actuelle ». Le géographe Pierre George, reprenant un autre géographe, Philippe Pinchemel, utilise en 1969 le terme générique de villes-satellites pour désigner « un type de ville de second ordre placé sous la gestion financière et économique suprême d'une grande ville, mais constituant un milieu de vie permanent pour la population. En Angleterre, ces villes-satellites sont appelées plus généralement villes nouvelles (*new towns*) »¹⁵.

9. Les majuscules attribuées dans cet article à « Ville Nouvelle » sont conformes à la forme originale des textes cités.

10. « Premier satellite de Toulouse, Colomiers ville nouvelle », dans *Toulouse Informations*, janvier 1967.

11. Séance du Conseil municipal du 18 décembre 1958.

12. *Idem*, 30 décembre 1960.

13. Rapport de présentation de 1959. Archives personnelles de René Viguier.

14. Séance du Conseil Municipal du 31 mai 1963.

15. Pierre George, *Précis de géographie urbaine*, Paris, PUF, 1991.

La réalisation municipaliste d'un notable influent

On se plait communément à souligner le rôle déterminant, au cours des Trente glorieuses, de la planification étatique, de la centralisation des décisions au niveau ministériel. Or Colomiers, qui est le projet d'urbanisme le plus ambitieux à l'époque dans la région (30 000 habitants, 7 500 logements, sur 282 hectares) avec Le Mirail, est réalisé dans une commune qui n'est pas une priorité pour l'État à qui le processus, dans un jeu d'acteurs complexe, échappe largement. Lancées en parallèle, les deux opérations « Colomiers Ville Neuve » et « Toulouse Le Mirail » sont en fait concurrentes, dans une agglomération qui est le théâtre de rivalités entre Toulouse et les communes de banlieue d'une part, mais aussi entre communes de banlieue, et ce indépendamment des appartenances politiques des édiles, puisque au début des années 1960 la plus forte hostilité est celle qui oppose Colomiers à Toulouse, toutes deux dirigées par des élus membres de la SFIO.

Dans une première phase, de 1944 à 1958, le ministère se révèle incapable d'imposer l'étude réelle de plans d'urbanisme en Haute-Garonne, y compris à Toulouse et à Blagnac qui sont pourtant ses priorités. En 1945, en effet, Colomiers est encore un village essentiellement agricole de 2 000 habitants. Entre 1954 et 1959, Colomiers connaît un début de croissance au gré des opportunités foncières, lié à la création, dans l'immédiat avant-guerre, du « terrain d'aviation » autour duquel vont s'installer les usines de construction aéronautique, sur le territoire des communes limitrophes de Toulouse et de Blagnac. Dès le 6 décembre 1945, le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU) décide de mettre à l'étude des « Projets d'aménagement » dans les principales communes de la Haute-Garonne. L'architecte Joachim Génard¹⁶ est chargé de celui de Colomiers. Mais, comme le note André Prothin alors directeur général de l'urbanisme : « les études sont stagnantes » malgré de nombreuses et infructueuses relances¹⁷.

À partir de 1957, les élus locaux, notables socialistes influents, prennent les choses en main : le Maire Eugène Montel est un personnage important de la SFIO, fréquemment appelé « le Président » localement mais aussi

16. Architecte local diplômé ENSBA, Joachim Génard est chargé par le MRU dès la fin de la guerre d'étudier plusieurs plans d'urbanisme dans le département, et participe à la mise en forme de celui de Toulouse comme associé de l'architecte urbaniste parisien, grand Prix de Rome, Charles Nicod, nommé en 1942 par la ville et dont l'État renouvela en octobre 1944 le contrat. Joachim Génard est notamment connu pour le Studium des Dominicains (1955-1960) à Toulouse, et pour le Palais des Arts des Sports et du Travail de Narbonne (1938-1954) projet soutenu par Léon Blum, par ailleurs intime d'Eugène Montel.

17. Notes datées 1953 à 1955, Archives Nationales du Monde Contemporain (Fontainebleau) : versement 79 0744 du Ministère de la Construction.

dans les notes internes de l'administration¹⁸. Il possède un important réseau de relations à Paris, à propos desquelles il est possible ici d'évoquer à la fois les réseaux établis dans la Résistance, la proximité politique à l'époque entre la SFIO (au gouvernement jusqu'en 1959) et les gaullistes, mais aussi, plus simplement, la multiplicité des relations qui s'établissent dans le monde politique local. Eugène Montel intervient plusieurs fois pour faire avancer le dossier auprès du Ministre de la Construction Pierre Sudreau, et la réalisation de Colomiers ville neuve reçoit le soutien de politiques nationaux, tel Jean-Marcel Jeanneney¹⁹ qui visite Colomiers le 21 avril 1960, avant même l'adoption du Plan, ou Maurice Herzog, alors Haut Commissaire à la Jeunesse et aux Sports, le 9 mars 1962. Alex Raymond²⁰, adjoint puis successeur d'Eugène Montel, est l'interlocuteur principal des architectes comme Directeur Général des deux sociétés d'économie mixte (SEM), puis comme Maire en 1966. C'est le Maire qui, probablement dès le début de 1957, choisit le nouvel architecte qui se met à la tâche bien avant que sa nomination ne soit acceptée par le ministère en septembre 1958. À ce moment, le travail est si avancé que M. Raymond, qui vient d'être nommé premier adjoint, proclame fièrement que « M. Viguier met la dernière main au nouveau plan d'urbanisme »²¹.

L'administration centrale se montre au début réticente face à cette initiative locale : « Pour Colomiers, aucune volonté d'Aménagement du Territoire National, aucun programme de développement économique régional n'appelle pareille création dans l'immédiat. »²² En réponse à une première sollicitation du Maire auprès du ministère, Madame Sialelli, alors chef du service Départemental de l'Urbanisme, se demande dans une note interne « si cette commune mérite un projet [car] la commune de Colomiers n'est importante que par la personnalité de son maire »²³. Puis, bien que d'initiative locale et sans label national, Colomiers bénéficie de nombreux soutiens de l'État central : ainsi une première

18. Eugène Montel est né en 1885. En 1926, il cède son siège de député de Narbonne à Léon Blum. Celui-ci se réfugie chez lui à Colomiers où ils sont arrêtés ensemble en 1940. Évadé et résistant actif, il devient maire de Colomiers à la Libération et le reste jusqu'à sa mort en 1966. À partir de 1951, il est député de la Haute-Garonne et président du Conseil général.

19. Alors ministre de l'Industrie et personnage important de l'UNR.

20. Alex Raymond, né en 1916, est conseiller Municipal de Colomiers à partir de 1953, puis 1^{er} adjoint à partir de 1958. Il devient maire de 1966 à 2001, date à laquelle il reste conseiller municipal. Il a été aussi président du Conseil général de 1966 à 1985, Député de 1973 à 1986, président du Conseil régional de Midi-Pyrénées de 1981 à 1986.

21. Séance du Conseil municipal du 18 décembre 1958.

22. Rapport de présentation de 1959, Archives personnelles de René Viguier.

23. Note non datée n° 79 0744-202-AFU4493, Archives Nationales du Monde Contemporain : versement 79 0744 du Ministère de la Construction.

avance de crédits du Fonds National d'Aménagement du Territoire est accordée dès 1960 pour l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de la zone industrielle d'En Jacca, avant même la publication préalable partielle, pourtant obligatoire, du Plan d'urbanisme directeur (PUD). De plus, la commune, alors qu'elle ne compte que 3 000 habitants, obtient la déviation de la voie ferrée Toulouse Auch et celle de la RN 124, qui sera le premier tronçon autoroutier de la région. Alex Raymond annonce fièrement que « Colomiers est la seule commune du département à être choisie par le MRU pour que soit effectué un relevé topographique très précis, financé par le MRU »²⁴. Enfin la commission départementale chargée d'examiner le dossier avant sa présentation au FDES, précise en 1961 que « les préoccupations de la commune et des SEM rejoignent entièrement celles des représentants de l'Administration Centrale. C'est pourquoi un examen approfondi du dossier ne peut que se révéler fructueux »²⁵. L'important n'est à l'évidence pas le contenu du projet mais de bien faire comprendre les appuis qu'il reçoit.

René Viguier : un architecte local autodidacte

En 1957, Eugène Montel impose la désignation, comme architecte en chef, de René Viguier à une administration qui ne le connaît pas. René Viguier ayant fait état de sa thèse soutenue à l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris (IUUP), l'administration consulte son directeur Robert Auzelle qui confirme que « René Viguier a bien suivi les cours de 2^e années avec succès, mais qu'il ne se rappelle que très vaguement de lui (...) Ce qui laisse supposer qu'il n'était ni très brillant ni très mauvais »²⁶, note Madame Sialelli. Or, à cette époque, Joachim Génard, architecte formé à l'École nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA), est officiellement en charge de l'élaboration du Plan depuis 1944, nommé par le MRU ; il vient en 1955 d'en présenter enfin les grands principes au conseil municipal. René Viguier, alors âgé de 35 ans, est un autodidacte non-bachelier, dessinateur dans une agence d'architecture, intégré à l'Ordre des Architectes récemment créé sur présentation d'un dossier de réalisations. L'essentiel de sa carrière se fait dans la maîtrise d'œuvre architecturale d'édifices dans la région toulousaine, une abondante production qui traduit les multiples références auxquelles il emprunte au fur

24. Alex Raymond ; Conseil municipal du 18 décembre 1958.

25. Séance du comité 2 ter du Fonds de Développement Économique et Social du 29 juin 1965.

26. Archives Nationales du Monde Contemporain (Fontainebleau) : 79 0744-202-AFU.4493, non daté.

et à mesure des époques et des programmes. Ce n'est en rien un doctrinaire, mais au contraire un pragmatique, qui travaille, lit et voyage beaucoup. C'est ainsi qu'au milieu des années 1950 René Viguière suit les cours de l'Institut d'Études Politiques de Toulouse puis ceux de Robert Auzelle à l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris (IUUP). Le diplôme de l'IUUP est son seul diplôme, et il est alors le seul à le détenir dans la région. En fait, au moment où, en 1957, Eugène Montel le charge de l'élaboration du Plan de Colomiers, René Viguière vient juste d'entrer à l'IUUP. Dans le cadre du travail de fin d'étude, il fallait travailler sur un cas réel proposé par l'étudiant : René Viguière propose alors Colomiers, qui sera avec celui de Blagnac, son seul plan d'urbanisme²⁷. Au moment où le Ministère le questionne, Robert Auzelle n'avait donc rencontré René Viguière qu'une ou deux fois, et de manière informelle.

La méthode d'élaboration du plan de Colomiers est construite dans ce cadre avec l'aide de Robert Auzelle, et témoigne des contradictions évoquées précédemment. La position de René Viguière est à resituer en regard notamment des analyses des conflits entre architectes et urbanistes non architectes, entre urbanisme rationnel et influence Beaux-Arts, développées par Danielle Voldmann²⁸. R. Viguière tente de concilier sa conscience de la nécessaire pluridisciplinarité de l'urbanisme, avec la démarche formaliste de « l'Architecte Artiste ». Il s'entoure des compétences de diverses disciplines, et développe une réflexion sur les usages et fonctions urbaines ; il est ouvert, à l'instar des architectes du Mouvement moderne, au rôle social de l'architecte et aux problématiques de la ville contemporaine. Cette démarche le distingue de « l'esprit Beaux-Arts », dans lequel dominaient les modèles classiques, l'harmonie de la composition, la beauté des façades. Mais, dans ses représentations graphiques, ses maquettes du quartier-centre, son interprétation des carrefours giratoires..., il s'adonne à des compositions purement formalistes. René Viguière se réclame d'un urbanisme au service de l'homme. S'il ne laisse pas pour autant de place à la parole des habitants, sa posture dépasse le simple trait de caractère individuel tant elle s'articule avec des conceptions autoritaires alors large-

27. René Viguière se voit confier, en 1959, l'élaboration du Plan d'Urbanisme de la commune de Blagnac (5 400 habitants en 1962), limitrophe de Colomiers. À Blagnac, il met en œuvre les mêmes méthodes et propose l'application des mêmes principes qu'à Colomiers, mais malgré le soutien de l'administration qui depuis longtemps pousse la municipalité à accepter l'urbanisation de la commune, cette démarche échoue face à l'opposition ouverte des propriétaires et des habitants, et en l'absence de soutien des élus ; voir René Viguière, *Essai pratique de mise en forme de ville neuve – contribution à l'étude des secteurs nord-ouest de Toulouse*, thèse de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Paris sous la direction de Jean Royer, dactylographié, 1962.

28. Danièle Voldman, *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 248 à 251.

ment partagées : l'usager se substitue au citoyen, l'administration s'identifie à l'intérêt public, et il faut « faire confiance aux Pouvoirs Publics, c'est-à-dire à la raison collective ». À qui revient la tâche de « faire la ville ? à l'Urbaniste certainement, mais pas à lui tout seul, car s'il est un homme de synthèse, il n'est qu'un homme »²⁹... D'ailleurs, « la création d'une ville nouvelle est subordonnée à l'établissement d'un ordre et d'une discipline, car la ville ne doit pas être une masse de propriétés et d'intérêts privés, mais une institution sociale »³⁰.

Ainsi René Viguié cessera de travailler à Colomiers « car il pensait qu'il aurait dû tout maîtriser, que tous les projets des promoteurs devaient être soumis à son acceptation »³¹. Cette conception d'un « autoritarisme éclairé » est cohérente avec celle d'une municipalité sûre de la justesse de son entreprise pionnière : « La vie dans la cité sera agréable, harmonieuse, et permettra le développement de l'être humain surtout si tous les administrés conscients de cette situation, acceptent de tirer sur les brancards pour que la machine avance régulièrement. La municipalité n'a jamais voulu réaliser un habitat disciplinaire, mais elle souhaiterait toutefois qu'il y ait un minimum de discipline dans l'habitat. »³²

La méthode et le modèle : la New town contre le grand ensemble

Le travail de René Viguié commence par une enquête minutieuse qui permet l'élaboration de documents graphiques et cartographiques. En cela, il reprend les préceptes de Robert Auzelle :

« Avant même d'observer les lieux et les êtres, la première exigence est le dénombrement de la population, qui comporte les habituels taux de natalité, de mortalité, de mortinatalité, de reproduction, d'émigration, des pourcentages ethniques et religieux, l'étude des types familiaux... Il importe de ne pas dissocier l'unité de son environnement régional... On peut alors aborder une étude détaillée de ce complexe agglomération région et faire l'analyse de ses fonctions essentielles... À ces cartes de l'habitation et des activités urbaines doit s'ajouter une carte des bâtiments des services publics... de la circulation... etc. »³³

29. René Viguié, texte daté de mai 1967, archives personnelles de René Viguié.

30. Rapport de présentation des « Propositions Générales d'Aménagement de Colomiers Ville Neuve », 1959, archives personnelles de René Viguié.

31. Max Rousseau, entretien avec Pierre Weidknet, 2001.

32. René Coustols, directeur du service technique de la Ville de Colomiers, « Colomiers : le chantier devient ville », *L'Officiel du BTP*, juillet 1970.

33. Robert Auzelle, *Techniques de l'Urbanisme*, Paris, PUF, 2^e édition 1961, p. 12 à 14.

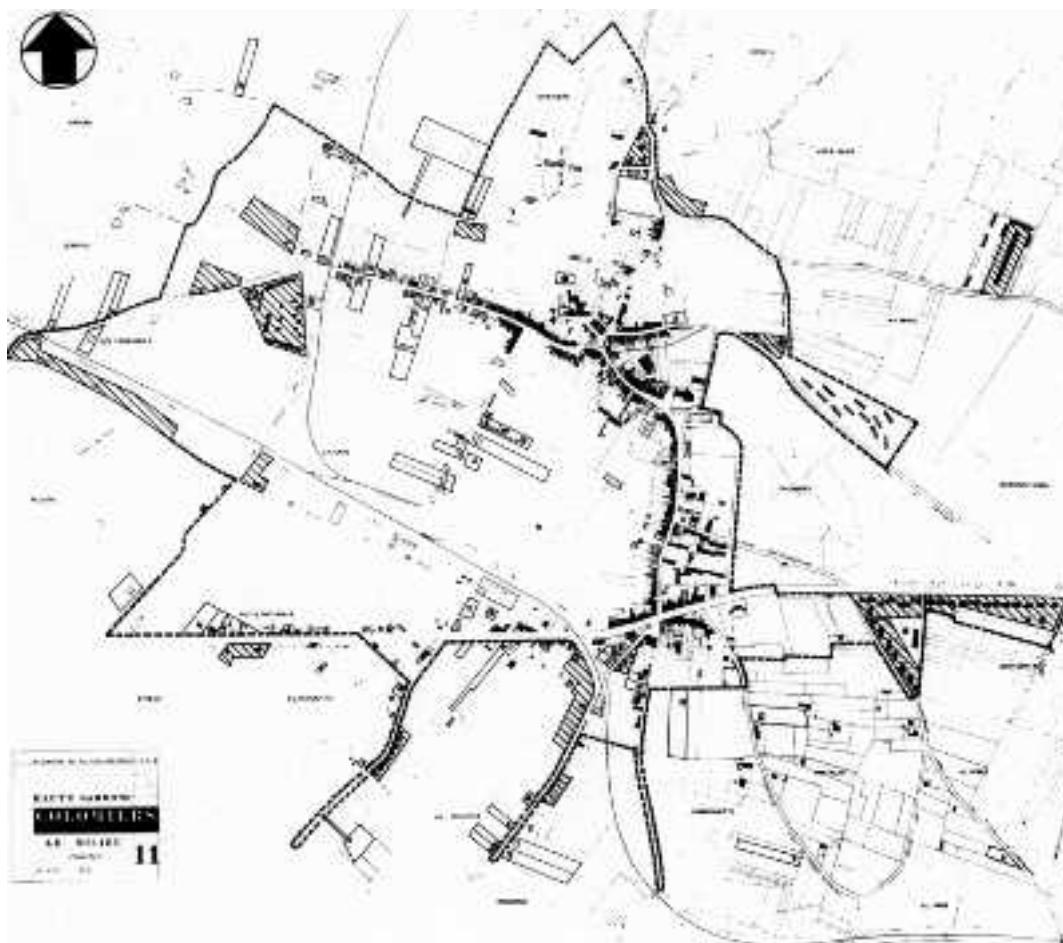


Figure 2: Le village de Colomiers en 1960, planche de l'enquête menée par René Viguier. Archives personnelles de René Viguier.

Si, pour Robert Auzelle, cette méthode « n'apporte pas de réponses systématiques mais vise à mieux identifier les problèmes particuliers pour enrichir l'action »³⁴, René Viguier en fait une recette. À Colomiers, les choix essentiels ont précédé l'enquête et celle-ci apparaît surtout destinée à montrer que dans la zone choisie par le Maire pour l'urbanisation, il n'y a rien, hormis quelques petites exploitations agricoles non

34. Frédéric Bertrand, « Robert Auzelle et l'urbanisme français des années 50 », *Urbanisme* n° 307, juillet-août 1999.



*Figure 3 : Vue aérienne de Colomiers en 1960.
Archives personnelles de René Viguiet.*

viables, « rien qu'un espace libre que je qualifie de solitude ». Avant même que René Viguiet n'ait été contacté, l'option fondamentale avait été adoptée, sur proposition de Joachim Génard, de créer une ville-satellite et d'isoler Colomiers de la circulation de transit. Il s'agit « d'une part d'éviter la jonction avec la ville de Toulouse et d'autre part d'éviter de placer une agglomération à cheval sur une route nationale »³⁵, d'où l'impossibilité de construire au sud (RN 124), à l'Est et au Nord (aérodrome), et donc le caractère logique d'un développement à l'Ouest « où de plus la viabilisation est déjà en partie réalisée ». La méthode délivrée par les cours de Robert Auzelle est explicitée : « Il fallait constituer des quartiers de dimension viable, avec une densité de 2,55, c'était mathématique. Surface plus densité, cela nous a donné 30 000 habitants. Le pro-

35. Conseil municipal du 9 août 1955.

gramme de la Ville vient de là»³⁶; et reprise dans son témoignage recueilli plus de quarante ans plus tard³⁷.

La référence souvent revendiquée est celle de la ville nouvelle (*New Town*) anglaise d'Harlow: «Colomiers s'est fait sur le système anglais»³⁸. Elle influence Colomiers à tous les niveaux: objectifs, plan, habitat, processus opérationnel... il ne s'agit en effet pas seulement, pas principalement, d'une référence formelle. Alex Raymond et les architectes effectuent un voyage à Harlow, l'initiative ne pouvant en être attribuée avec certitude à aucun des acteurs. S'ils en rapportent des notions fondamentales, les architectes, non-anglophones, en retirent aussi des images grappillées: «C'est surtout le système d'Harlow avec ces grands ronds-points, qui nous a guidés dans la conception de la voirie et la division des quartiers et surtout dans le fait de revenir aux quartiers.»³⁹ Mais la référence anglaise n'est pas évoquée auprès des autres élus locaux car «ce n'était pas la peine, ils se seraient demandés de quoi nous parlions»⁴⁰. Les documents, soigneusement conservés par René Viguier et Max Rousseau, qui servirent à leur travail permettent de reconstituer les caractéristiques principales de la *New Town* anglaise⁴¹ de première génération, telle qu'elle leur servit de référence. Le *New Town Act* de 1946 répond à l'objectif «d'établir un cadre de vie dans lequel les nouveaux citadins puissent jouir au maximum de confort, de calme et de liberté»⁴², et retient, selon le géographe Claude Moindrot, trois principes:

36. René Viguier, «Premier satellite de Toulouse: Colomiers ville nouvelle», *Toulouse Informations*, janvier 1967, p. 19.

37. René Viguier, entretien avec Pierre Weidknet, 2001.

38. *Idem*, 2000.

39. Max Rousseau, entretien avec Pierre Weidknet, 2001.

40. *Idem*, 2001.

41. Héritières des cités-jardins construites au début du xx^e siècle à l'initiative d'Ebenezer Howard, 21 *New Towns* ont été fondées et réalisées en Angleterre entre la loi qui les institue en 1946 et 1970. Elles constituent l'axe essentiel du plan Abercrombie du Grand Londres de 1944 qui visait à lutter contre le surpeuplement des grandes villes et rénover les quartiers centraux insalubres par la création de villes nouvelles et le développement des villes existantes au-delà d'une ceinture verte pour permettre l'accueil de populations et activités quittant la ville centre. Leur aménagement reposait sur deux principes: un zonage rigoureux assurant la séparation absolue des zones résidentielles, des zones industrielles et de la zone centrale d'activités, et le groupement des résidences en unités de voisinage de 5 000 à 10 000 habitants, disposant de leurs propres équipements et d'un centre secondaire, séparées entre elles et des autres zones par de vastes baies de verdure. Pour des raisons économiques, la construction du centre urbain (centre commercial et bâtiments publics) se situe en fin de programme. Toutes les *New Towns* sont l'œuvre d'une société de développement créée par l'État (loi de 1946), grâce à des prêts consentis par l'État mais remboursables en totalité.

42. A. Marshall, «Une architecture sociale», dans «Les villes nouvelles de Grande-Bretagne», *Échos de Grande-Bretagne*, *Bulletin hebdomadaire du service de presse de l'ambassade britannique*, septembre 1963.

- « – La *New Town* sera planifiée dans son ensemble : le centre, les quartiers résidentiels et d'activités sont disposés rationnellement et leurs équipements prévus pour une population dont le chiffre maximum est prévu au départ.
- La construction de la ville incombera à une autorité unique, pour lutter contre la spéculation foncière.
- Refus de la cité dortoir et donc emploi sur place. »⁴³

Sur le moment, la référence est clairement explicitée. « Le parti urbanistique s'appuie donc sur des choix essentiels : le zonage pour satisfaire à l'indépendance ; les vastes espaces verts et les visions sur la campagne pour le goût de la nature ; la petite maison familiale avec jardin pour l'individualisme. » En outre, « priorité est donnée aux problèmes de circulation pour que les autos roulent facilement et que les piétons puissent marcher en toute tranquillité. Ainsi s'est créé ce paysage à l'horizontale, les larges avenues un peu vides, l'allure consciencieuse et un peu monotone des villes nouvelles »⁴⁴.

Il est possible de mettre en évidence un plan type :

- « – Plusieurs cités résidentielles sont groupées autour d'un centre urbain.
- Les cités sont séparées par de grandes avenues, des terrains de jeux ou des jardins.
- La cité résidentielle compte de 3 000 à 10 000 habitants et constitue à elle seule une unité : elle a son centre commercial, son école primaire, ses églises, son café, ses terrains de sport.
- Chacune de ces "villes nouvelles" possède une zone industrielle dont le site a été choisi en fonction des routes. »⁴⁵

Cette référence anglaise se retrouve à Colomiers à plusieurs niveaux essentiels que sont l'attention portée à l'intimité, à l'habitation familiale, la recherche de la diversité sociale nécessaire à la structuration d'une communauté de vie, la conception des quartiers comme unité de vie, la place et le rôle de la nature dans la composition, le mode de réalisation par une autorité publique unique : la répartition des rôles entre la municipalité et les trois Sociétés d'économie mixte dans un système emboîté de maîtrise de l'ensemble de la filière de production qui se fait au sein d'une même équipe, et enfin le phasage de la réalisation débutant par les

43. Claude Moindrot, *Villes et campagnes britanniques*, Armand Colin, 1967.

44. A. Marshall : « Une architecture sociale », dans « Les villes nouvelles de Grande-Bretagne », *Échos de Grande-Bretagne, Bulletin Hebdomadaire du service de presse de l'ambassade britannique*, septembre 1963.

45. Thomas Wyndham, « Comment est née l'idée des villes nouvelles » dans « Les villes nouvelles de Grande-Bretagne », *Échos de Grande-Bretagne, Bulletin Hebdomadaire du service de presse de l'ambassade britannique*, septembre 1963.

quartiers puis s'achevant par le centre. La référence aux *New Towns*, si elle est largement dominante, n'est pas exclusive d'autres emprunts ou influences, parfois hétéroclites : ainsi était prévue la construction d'une dalle pour le quartier centre, associée à des parkings sous dalle au niveau du sol naturel. En définitive, la dalle, n'a pas été réalisée, mais il reste de ce projet trois passerelles piétonnes, au niveau R+1 initialement prévu pour la dalle, franchissant les voies primaires entourant le centre.

Au-delà de ces références, la démarche de René Viguier s'ancre d'abord dans une réflexion sur les modes de vie et la volonté primordiale d'aider à la constitution d'une communauté. Il développe peu à peu ses réflexions dans des textes dont l'abondance montre la passion humaniste qui l'habite. Ce travail s'enrichit notamment à travers de multiples réunions pluridisciplinaires tenues en 1967 et dont il fait la synthèse :

« Les tissus urbains se distinguent ici par la particularité, qu'il s'agisse de tissus pavillonnaires ou d'immeubles collectifs, de ne plus être esclaves de l'alignement au long des voies. Le parti recherche au contraire à :

- permettre à l'homme de se situer dans la communauté par le groupement élémentaire d'un petit nombre de foyers autour de placettes.
- permettre à l'homme de trouver les heures de détente, de repos nécessaires à son équilibre psychologique et physiologique, par une recherche de faible densité, de larges coulées de verdure, de squares, parcs publics, équipements socioculturels...
- permettre à l'homme de vivre une vie collective à l'occasion de manifestations de groupe diverses (...), de promenades dans la campagne proche ou dans les centres.
- offrir à l'homme des quartiers urbains très forts où il pourra se perdre dans la foule des relations anonymes de la rue, acteur et spectateur du spectacle urbain qui caractérise les centres.
- trouver un équilibre dans l'implantation des symboles distinguant des tissus d'habitation, marché, centres de jeunes, églises, etc. mais aussi les espaces vides et ce qui les anime. »⁴⁶

Dans cette perspective, l'option fondamentale est de faire de Colomiers « Ville Neuve » une ville basse « afin de répondre aux conditions nécessaires de repos, à l'intimité de la vie familiale d'une part et aux besoins innés et légitimes de l'HOMME de vivre sa vie personnelle et individuelle d'autre part. Une VILLE BASSE car de n'importe quel point de la ville, après 10 minutes de marche, l'on peut aboutir dans la campagne, dans la Nature. Une VILLE BASSE, pour tenir compte d'un souci de "Protection Civile" à proximité d'un objectif stratégique "l'AÉRODROME". Une

46. René Viguier, Synthèse, texte daté 1967, archives René Viguier.

VILLE BASSE à la périphérie qui s'élève autour du centre, et des Places Publiques pour retrouver "une densité humaine de la rue" suffisante pour animer ces places ou centres commerciaux. Un parti de ville où les circulations sont différenciées, classées selon leur nature et construites en fonction des véhicules et de leurs vitesses, les croisements à fort débit étant aménagés en circulation continue par changement de niveaux. Un parti de VILLE BASSE où les distances entre lieux de travail et d'habitation sont réduites au minimum »⁴⁷.

Une des idées centrales de la pensée de Robert Auzelle résidait précisément dans le fait que « l'alternative – construire haut ou bas – n'a pas le caractère impérieux qu'on lui prête parfois. La hauteur des bâtiments d'habitation n'a pas sur la densité la répercussion proportionnelle directe qu'on pourrait imaginer » ; « il faut rechercher la création d'un milieu équilibré, possédant les avantages du milieu rural et du milieu urbain »... Dans cette perspective, il montre que « les maisons familiales à deux planchers avec au moins un mur mitoyen », avec jardin, constituent « une des meilleures solutions » avec les « petits immeubles collectifs à un, deux, trois ou quatre planchers », pour des « raisons sociologiques, paysagères, techniques et économiques »⁴⁸.

Colomiers est structuré en quartiers comme « unité de vie de 1 500 à 2 400 habitants maximum »⁴⁹, « de manière à ce qu'il y ait au maximum un quart d'heure de marche à pied entre le Centre du quartier et l'habitation dudit quartier la plus éloignée. C'est une répartition sociale qui permettrait aux gens de s'organiser et de se connaître (avec) des centres de quartiers autour notamment de l'école, de crèches »⁵⁰. Ce choix du quartier témoigne encore une fois de l'influence de Robert Auzelle pour qui le quartier est « l'échelon social, intermédiaire entre la famille et la ville le plus propre à remplir » l'objectif « politique, au sens étymologique et antique de participation des citoyens à la vie de la cité »⁵¹.

Le principe de répartition entre logements individuels et collectifs localise un habitat bas en bandes mitoyennes sur la périphérie et des collectifs au centre des quartiers et dans le quartier Centre. La référence est ici celle de la ville traditionnelle, avec un objectif affirmé de repérage : « Colomiers Ville Neuve a sa silhouette (qui) marque le souci

47. René Viguier, *Rapport des propositions générales d'aménagement*, 1959. Les majuscules et mises entre guillemets sont ici conformes au texte original.

48. Robert Auzelle, *Techniques de l'Urbanisme*, op. cit., p. 41 à 43.

49. Max Rousseau, entretien avec Pierre Weidknet, 2001.

50. *Idem*.

51. Robert Auzelle, *Techniques de l'Urbanisme*, op. cit., p. 35-36.

RENE VIGUIER URBANISTE

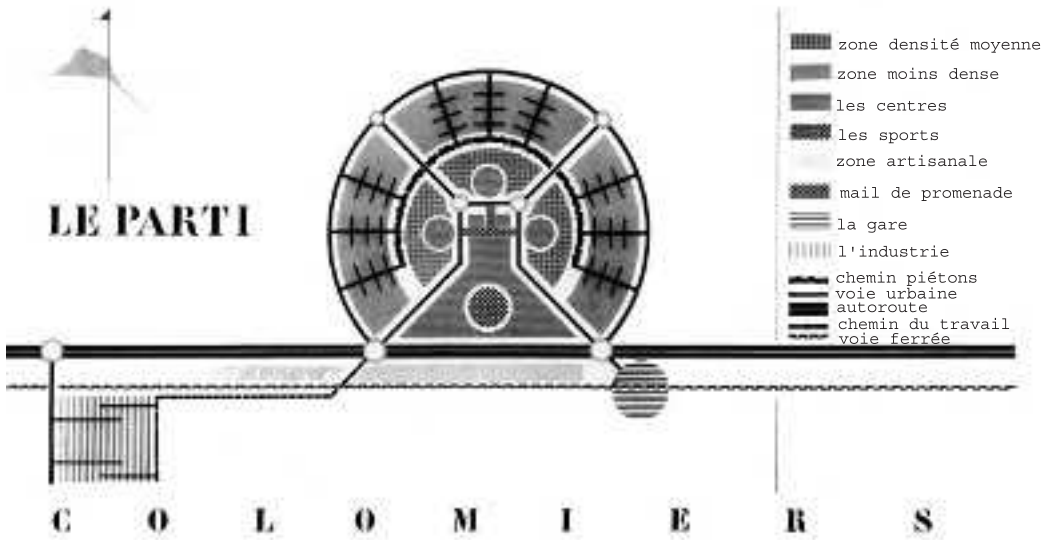


Figure 4: Le parti théorique de Colomiers ville neuve par René Viguié.
Archives personnelles de René Viguié.



Figure 5: Le Plan d'Urbanisme Directeur de Colomiers de 1961.
Archives personnelles de René Viguié.

d'accrocher à la nature, par des constructions basses se relevant dans chaque quartier, autour des places, pour constituer une couronne autour du quartier central et de son parc public»⁵²; «C'est la Pyramide»⁵³. Les quartiers résidentiels, destinés à abriter de 5 000 à 6 000 personnes sont constitués de maisons unifamiliales, isolées ou en bandes, groupées autour de placettes, en passant par des petits collectifs. D'autre part «pour favoriser la formation d'un esprit urbain»⁵⁴, les quartiers sont eux-mêmes divisés en petits secteurs de 100 à 1 000 habitants, formant une unité résidentielle.



*Figure 6 : Projet pour le quartier-centre par René Viguiet.
Archives personnelles de René Viguiet.*

Le quartier-centre est prévu dès l'origine, mais, en 1959, il reste à l'état de principe, car sa réalisation doit n'intervenir qu'à la fin de l'opération. C'est vers 1967 que le travail de définition du centre débute réellement. Le choix

52. René Viguiet, Synthèse, texte daté 1967, archives personnelles René Viguiet.

53. Max Rousseau, entretien avec Pierre Weidknet, 2001.

54. René Viguiet, entretien avec Pierre Weidknet, 2000.

fondamental est de concevoir un centre urbain et non seulement un centre commercial, et de refuser l'installation de centres commerciaux périphériques, une situation originale qui perdure aujourd'hui. René Viguié justifie ainsi ce choix en 1967 en se référant aux exemples américains : « Ce que l'on s'imaginait être le tout dernier cri de la technique, le shopping-center, ne tient pas devant un nouveau venu, le *grand magasin construit à peu de frais, en libre-service et vendant avec des marges très réduites*. Il s'agit ici d'une machine à vendre, pensée uniquement pour une rentabilité maximale à partir de prix de concurrence. Cela n'intéresse pas la ville. »⁵⁵

Il souhaite donc regrouper des commerces de taille réduite pour « créer une ambiance urbaine vivante, sous la forme d'une « rue commerçante bordée de vitrines le long desquelles les amateurs de lèche-vitrine pourraient flâner ». « Au centre, on devait regrouper les activités administratives, culturelles, culturelles et surtout les trois cultes pour faire par le culte le rapprochement des personnes ; l'autre idée était que le stade soit au centre de la ville, près du lycée, à disposition de tous les habitants. »⁵⁶

Le rôle essentiel des infrastructures de déplacement est clairement explicité par René Viguié : « Nous avons mis au premier plan de nos préoccupations le choix du système de voirie qui donnera à la ville sa physionomie, son caractère. Ainsi la structure de la ville assure une différenciation fonctionnelle du trafic, et la séparation de la voiture et du piéton. »⁵⁷ Le réseau, selon les conceptions de René Viguié, conformes à celles de Robert Auzelle et antérieures au célèbre Rapport Buchanan⁵⁸ de 1963, se répartit en cinq catégories de voies : « L'autoroute d'une emprise de 30 mètres de large assure la grande circulation de transit, une ossature de voies primaires à circulation rapide entoure et sépare les quartiers, rues ou allées plantées séparent les petits quartiers ou raccordent les voies d'accès aux habitations, allées plantées d'accès aux habitations, chemins pour piétons et cyclistes. »⁵⁹

Robert Auzelle, se référant aux travaux d'Eugène Hénard, préconise clairement « le système de la giration pour l'aménagement des carrefours les plus encombrés »⁶⁰. L'ensemble de ses objectifs et de ce discours est

55. René Viguié, texte daté mai 1967. Archives personnelles de René Viguié.

56. Max Rousseau, entretien avec Pierre Weidknet, 2001.

57. *Idem*.

58. Publié en Grande-Bretagne en 1963 et rapidement traduit en français sous le titre *L'automobile dans la ville*, le « rapport Buchanan » préconise d'inclure de manière décisive la mobilité automobile et ses infrastructures aux plans d'urbanisme.

59. Rapport de présentation des « Propositions Générales d'Aménagement de Colomiers Ville Neuve », 1959, archives personnelles de René Viguié.

60. Robert Auzelle, *Techniques de l'Urbanisme*, *op. cit.*

repris à Colomiers. La dimension des giratoires (30 mètres) est pour Viguiier un postulat issu d'Auzelle : « Il n'y a pas de carrefour, mais des ronds-points qui servent d'échangeurs. Il faut au moins cette ampleur de trente mètres pour la sécurité et le stockage des véhicules. »⁶¹ Mais l'originalité de Colomiers dans ce domaine réside dans la forme ovoïde des giratoires, revendiquée au nom de l'esthétique et de la créativité formelle de l'architecte. René Viguiier conçoit en outre ces voies et giratoires dans l'esprit de la « séduisante formule »⁶² des *Parkways*, et développe l'idée d'un centre vert planté, en continuité avec la périphérie⁶³. En 1959, René Viguiier affirme que « l'ensemble nouveau devra s'incorporer de la façon la plus intime dans la ville ancienne, qu'il faudra au contraire incorporer dans l'Ensemble de façon à faire profiter les habitants de ces nouvelles conditions d'existence »⁶⁴. Il reste que l'incorporation souhaitée de l'ancien, s'il n'est pas sa destruction, est souvent sa négation, comme c'est par exemple le cas de la Route royale, « abandonnée, disséquée et incorporée totalement au quartier »⁶⁵, ou du centre ancien relégué au statut de centre de quartier, mais qui résiste encore aujourd'hui.

Nous sommes loin cependant ici de l'esprit des grandes compositions de plan-masse des grands ensembles, faisant table rase de l'existant et du site. Certes, la démarche est fonctionnaliste, le zonage est rigide, les quartiers sont séparés par de grandes infrastructures de voiries et Viguiier n'aborde pas les questions de la nature, de l'existant dans les termes qui domineront à la fin du siècle. Cependant ces problèmes sont exposés et pris en compte d'une manière où l'on peut retrouver un prolongement de l'esprit des cités-jardins comme recherche d'un compromis innovant entre urbanité ancienne et aspirations contemporaines (ville complète, rôle du végétal, diversité de l'habitat, quartiers, centre, recherche de l'urbanité en référence à la ville ancienne, densité moyenne...).

61. Max Rousseau, entretien avec Pierre Weidknet, 2001.

62. Robert Auzelle, *Techniques de l'Urbanisme*, op. cit., p. 98.

63. René Viguiier, entretien avec Pierre Weidknet, en 2000.

64. Rapport de présentation des « Propositions Générales d'Aménagement de Colomiers Ville Neuve », 1959, Archives personnelles de René Viguiier.

65. Max Rousseau, entretien avec Pierre Weidknet, 2001.